



## CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

### COMPTE RENDU DE REUNION DU 14 Décembre 2021

Présents : M. Alain GUILLAUME (Président), M. Hubert REY (Vice-Président), Mme Annie CAIZERGUE, M. Michel ALAMERCERY, M. André ROUX, M. Jean Marie SALVADORI, Mme Brigitte TRAMIER (Syndics titulaires).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Philippe ETCHEBERRY à M. Hubert REY  
M. Pierre GONTIER à M. Alain GUILLAUME  
M. Jean-Claude DANY à M. Alain GUILLAUME

Absents Excusés : M. Alain BON, M. Daniel LEYDIER, M. Bernard VATON, M. Pascal GRANGET, M. Gaby BEZERT, M. Pierre COURBET, M. Sébastien MAZOYER (syndics titulaires), M. Philippe SURDON, M. Gilles BERNARD, Mme Françoise BERNARD, M. Joël BONTE, M. Cyril BEZERT, M. Guy CAZOTTES, M. Yvon DUNAND, Mr Guillaume VANDERSTEEN, M. Léo GRAS, Mr Franck REY, M. Michel PENCO, M. Frédéric VEVE, M. Marc ISNARD, M. François BISCARRAT, M. André BERNARD, (syndics suppléants), Christian Mounier, Suzanne Bouchet (conseillers départementaux), Annie-Laure Tivoli (trésorière principale).

Invitées : Mme Sandrine PIGNARD, Mme Nadine FRIZET

\*\*\*\*\*

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle de réunion du canal de Carpentras. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance de ce Conseil Syndical.

#### Validation du compte-rendu de la séance précédente

M. GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 12 Octobre 2021 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

#### Projet de Budget Primitif 2022

Alain Guillaume propose un projet de budget aux syndics.

Concernant le budget d'investissement, il est proposé d'intégrer les projets de travaux suivants :

- |   |   |              |
|---|---|--------------|
| - | Densification du réseau sur Carpentras Serres :                   | 823 256€ HT  |
| - | Modernisation de la filiole n°10 – Quartier la Crosette Montoux : | 378 713 € HT |
| - | Densification du réseau -Sérignan Tranche 2 :                     | 724 613€ HT  |
| - | Travaux liés à la rétrocession 4 <sup>ème</sup> année :           | 203 625€ HT  |

Il est également proposé d'intégrer deux études :

- Etude de diagnostic de l'aqueduc de Galas : 35.000 € HT
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage projet de modernisation Sarrians : 35.000 € HT

Le projet de budget sera affiché dans les locaux du canal.

Après débat, il est rappelé que le budget primitif 2022 définitif sera voté courant janvier 2022.

## **Proposition de prêt bancaire**

---

Le Président expose qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 250.000€ pour financer les programmes d'investissement suivants

- Modernisation Secteur Isle sur la Sorgue/Velleron Montant : 100.000 €
- Extension du réseau sur Saint Pierre de Vassols/ Mazan et Bédoin Montant : 150.000€

Après présentation des différentes propositions, le Président indique que la proposition la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel. Il s'agit d'un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivants :

- Montant 250.000 €
- Durée 12 ans
- Périodicité des échéances trimestrielle
- Frais de dossier 250 €
- Taux d'intérêt 0.60 %

**Le Conseil Syndical valide la proposition du Crédit Mutuel pour un prêt de 250 000 € suivant les caractéristiques énoncées ci-dessus**

## **Demandes d'occupation du Domaine Public**

---

Le Président indique que l'ASA a reçu 3 demandes d'occupation du domaine public du canal et 1 suppression de servitude sur les parcelles ou sur les ouvrages publics suivants :

1/ M. Rémi Branchu – JONQUIERES (Ch. Camp Reboul)  
Demande du busage de la filiole n°4 afin d'élargir un pont – Parcelle privée cadastrée G 395

Le conseil syndical après en avoir délibéré donne un avis favorable sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public

2/ Mme Jade PARODY – SARRIANS (Rte de la Garone)  
Demande le passage en tranchée sous la filiole Division Huguet pour réaliser un raccordement électrique.

Le conseil syndical après en avoir délibéré donne un avis favorable sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public

## Demande de subvention – Postes pilotage et animation du contrat de canal n°2

De 2012 à 2017, deux chargées de mission de l'ASA ont mis en œuvre les opérations du contrat de canal du Canal de Carpentras. Les années 2018 à 2021 ont été des années de transition et de réflexion sur la poursuite de cette démarche avec les partenaires financiers.

Ces derniers ont apporté leur soutien à l'ASA pour poursuivre cette démarche et élaborer un contrat de canal n°2. L'élaboration du contrat de canal n°2 est aujourd'hui en cours de finalisation. L'année 2022, sera donc l'année de lancement du contrat de canal n°2 et le début de sa mise en œuvre.

Pendant cette année 2022, 1.2 ETP (équivalent temps plein) sera consacré au pilotage et à l'animation du contrat de canal, par Sandrine PIGNARD (Directrice) et Mélanie RICHARD (Adjointe de direction), pour un montant de 87968 €.

Le Président expose le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre de ces missions :

Financement Agence de l'Eau :	50 %	44 146.50 €
Autofinancement :	50 %	44 146.50 €

*Le conseil syndical valide à l'unanimité cette demande de subvention*

### Appels d'offres

- **Modernisation Monteux Tranche n°5 - Franchissement de la voie SNCF**

Afin de finaliser le projet de modernisation du réseau gravitaire à Monteux il est nécessaire de procéder au franchissement de la voie ferrée SNCF située au niveau des chemins de Saint Gens et de Saint Raphaël. Ces travaux débiteront depuis le réseau existant en fonte Ø 500 mm situé sur le chemin de Saint Gens (laissé en attente lors de la tranche 4) et seront prolongés de l'autre côté de la voie SNCF pour rejoindre le réseau en attente en fonte Ø 400 mm de la tranche 4 situé sur le chemin de Saint Raphaël. Un fourreau en acier Ø 500 mm sera mis en place sous la voie ferrée de façon à permettre la jonction entre les 2 réseaux pressions mis en attente de part et d'autre de l'ouvrage.

Ces travaux n'ont pu être effectués au préalable car les démarches d'autorisations auprès de la SNCF ont nécessité une étude approfondie pour la réalisation du fonçage horizontal.

Le Président précise que dans ce cadre un appel d'offre a été lancé en novembre 2021 selon la procédure adaptée au sens de l'article 28 du code de la commande publique. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10/12/2021 et propose de confier la réalisation de ces travaux au groupement d'entreprises RAMPA/FOR DRILL pour un montant de 216 344.80 € HT.

Les travaux commenceront en janvier 2022 pour se terminer en mars 2022.

Quatre autres projets ont fait l'objet d'appels d'offres et ont été signés par le Président dans la mesure où leur montant est inférieur à 200 000 € HT. Ces projets sont présentés pour information :

- **Modernisation de la filiole la Dampeine à Monteux**

Le Président rappelle que par délibération en date du 06 juillet 2021, le Conseil Syndical a approuvé les travaux de modernisation de la filiole Dampeine, située en zone péri-urbaine à Monteux. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du grand projet de modernisation de Monteux. Un appel d'offre a été lancé en novembre 2021. Le Président a confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise SAS TEYSSIER pour un montant de 166 586 € HT. Les travaux commenceront en janvier 2022 pour se terminer en mars 2022.

- **Pose de bornes avec compteurs à Aubignan et Beaumes-de-Venise**

Le Président rappelle que par délibération en date du 13 avril 2021, le Conseil Syndical a approuvé la pose de bornes avec compteurs en lieu et place des robinet vanne existant, sur les communes d'Aubignan et Beaumes-de-Venise (Quartier St-Sébastien et quartier de l'Etang). Un appel d'offre a été lancé en novembre 2021. Le Président a confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise DALL'AGNOLA pour un montant de 116 995 € HT (marché signé par le Président par délégation du conseil syndical car inférieur à 200 000 € HT). Les travaux commenceront en janvier 2022 pour se terminer en mars 2022.

- **Réhabilitation de 2 bassins de stockage**

Le projet consiste à remplacer la géomembrane de 2 bassins de stockage du réseau d'irrigation : le bassin de la Masque situé à Carpentras et le bassin de Hautes-Briguières situé à Mormoiron. Un appel d'offre a été lancé en novembre 2021. Le Président a confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise ECG GALOPIN pour un montant de 93 000 € HT (marché signé par le Président par délégation du conseil syndical car inférieur à 200 000 € HT). Les travaux commenceront en janvier 2022 pour se terminer en février 2022.

- **Réhabilitation de 2 stations de pompage**

Le projet consiste à remplacer des équipements hydrauliques et électriques dans 2 stations de pompage du réseau d'irrigation : la station Soumille située à Aubignan et la station Saurel située à l'Isle sur la Sorgue. Un appel d'offre a été lancé en octobre 2021. Le Président a confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise BELLE ENVIRONNEMENT pour un montant de 117 376.82 € HT (marché signé par le Président par délégation du conseil syndical car inférieur à 200 000 € HT). Les travaux commenceront en janvier 2022 pour se terminer en février 2022.

## **Tarifs et orientations de travail**

---

Les données INSEE indiquent que sur l'année complète 2021, la hausse des prix à la consommation est de +2.8%.

Le canal est confronté comme toutes les autres entreprises à la hausse généralisée du coût des matières premières. Le prix des tuyaux fonte en est une parfaite illustration. Les prix ont augmenté de 40% sur ce type de fourniture.

A cette hausse générale, s'ajoute un certain nombre de dépenses qui seront en augmentation pour 2021 :

- Embauche d'un instructeur droit des sols à temps plein. M. Lecompte qui réalise aujourd'hui l'instruction des permis continuera à instruire des permis mais la cartographie et la gestion du SIG constituera l'essentiel de son activité.

L'embauche d'un chef de projet pour gérer le projet HPR est planifié dans le contrat de canal.

- Le besoin de formation : il faut poursuivre les efforts de formation du personnel qui ont débuté en 2021. Le Canal n'est pas affilié à un opérateur de compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle. Il est donc prévu en 2022 d'adhérer à OCAPAT. Ceci va générer une nouvelle cotisation pour l'ASA qui s'élève à 1% des frais salariaux.
- Le canal est confronté à un vieillissement du réseau gravitaire et sous pression avec des besoins de renouvellement importants qui ne sont pas subventionnés.

- Le diagnostic du tunnel des garrigues avec un besoin de mise en sécurité et consolidation doit être rendu en janvier 2022. Les frais liés à la remise en état pressentis sont extrêmement élevés (plusieurs millions d'euros)
- La consommation en eau estimée fin décembre pour l'année 2021 est en baisse par rapport à 2020.

**Du fait de l'ensemble des points présentée, Mme Pignard propose au Conseil syndical de travailler sur des nouveaux tarifs basés sur une augmentation autour de l'inflation 2.8%. M. Guillaume considère que cette augmentation est un minimum pour que l'ASA puisse mener à bien ses projets en 2022 et encaisser les effets de l'inflation.**

M. Alamercery considère que cette proposition d'augmentation est trop importante au regard notamment des salaires ou des retraites qui n'augmentent pas.

Mme Tramier considère également qu'une augmentation acceptable ne devrait pas dépasser les 2%.

M. Roux pense quant à lui qu'une augmentation proche de l'inflation est nécessaire pour le bon fonctionnement du canal

## **Projet de fusion entre l'ASA de Carpentras et l'ASA de Grange-Neuve**

---

Le travail sur le projet de fusion entre les deux structures se poursuit.

La Présidence de l'ASA de Grange-Neuve a changé en novembre 2021 et a été prise par M. MAILLET. M. GUILLAUME et Mme PIGNARD l'ont rencontré en décembre 2021 pour échanger avec lui sur le projet de fusion. Ce projet a été présenté au conseil syndical de l'ASA de Grange-Neuve en novembre 2021. Il a été validé à l'unanimité par les membres du conseil.

Depuis octobre 2021, l'ASA du canal de Carpentras travaille en collaboration avec ASAinfo sur la rédaction des nouveaux statuts. Une première séance rassemblant le groupe des membres du conseil volontaires pour travailler sur ce sujet, s'est tenue le 02 décembre 2021. Cette séance portait essentiellement sur la composition de l'assemblée générale à travers différents scénarios. Une réunion de partage et de concertation avec des membres du conseil syndical de l'ASA de Grange-Neuve est à prévoir prochainement.

## **HPR – un projet de territoire**

---

Lors du précédent conseil syndical du mois d'octobre, Mme PIGNARD avait détaillé les objectifs du projet HPR et les différents scénarios de développement des réseaux projetés.

Suite à ce conseil syndical un groupe de travail composé de syndicis volontaires a été créé pour suivre les avancées du projet.

M. Guillaume rappelle e fort intérêt du canal de Carpentras à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette branche sud afin de :

- Rester maître de son périmètre
- Gagner en représentativité et en poids sur le territoire
- Maintenir le système ASA sur la partie Aval de notre périmètre
- Sécuriser notre approvisionnement en eau en couplant les ressources Rhône -Durance

La prise de la maîtrise d'ouvrage de ce projet n'est cependant pas sans difficulté pour l'ASA qui n'a jamais mené de projet d'une telle ampleur et d'un tel cout. Les estimations de la branche sud varient entre 68 M€ et 105M€ en fonction des scénarios.

Par conséquent, cette maîtrise d'ouvrage est bien évidemment conditionnée au respect de certain nombre de conditions, la première étant la nécessité de ne pas porter atteinte au bon équilibre financier actuel de l'ASA.

M. Guillaume évoque également le besoin d'un positionnement fort et clarifié des collectivités et autres partenaires du projet. En effet, la maîtrise d'ouvrage de l'ASA n'est envisageable que si le projet bénéficie d'un engagement sans faille de l'ensemble des partenaires (Europe, ETAT, Collectivités territoriales, Chambre d'agriculture, Agences de l'eau, CNR, ..) d'un point de vue financiers ainsi que sur les aspects de gouvernance.

M. Guillaume renouvelle son souhait que l'ASA du Canal de Carpentras se positionne comme maîtrise d'ouvrage de la branche Sud du projet HPR sous réserve que les conditions évoquées précédemment de maintien de la stabilité financière de l'ASA et de l'engagement fort des partenaires financiers et institutionnels soient tenues

Le conseil syndical approuve le positionnement de l'ASA du Canal de Carpentras en tant que Maître d'Ouvrage potentiel de la branche Sud du projet HPR sous réserve que les conditions évoquées précédemment de maintien de la stabilité financière de l'ASA et de l'engagement fort des partenaires financiers et institutionnels soient tenues.

## Questions diverses

---

- **Convention tripartite ASA – COVE – COMMUNE DE CARPENTRAS**

La COVE et la commune de Carpentras ont sollicité le Canal de Carpentras pour étudier les possibilités d'utiliser la division dite BERNARD, ouvrage public de l'ASA servant à l'arrosage gravitaire de parcelles du périmètre de l'ASA, pour évacuer les eaux d'assainissement pluvial des terrains sur lesquels la société « Just Bio » est implantée.

L'utilisation de cet ouvrage de l'ASA comme collecteur d'assainissement pluvial n'est pas compatible avec sa mission première, véhiculée des eaux pour l'irrigation. Ainsi, la mise en place d'un réseau de desserte sous pression de l'eau sur ce secteur permettrait d'abandonner le réseau gravitaire en place. En effet, les adhérents de l'ASA seraient alors desservis par ce nouveau réseau sous pression. La division Bernard n'aurait alors plus aucun rôle d'irrigation, et pourrait être déclassée du domaine public de l'ASA.

Le Président propose la signature d'une convention ayant pour objet d'organiser les relations entre les trois établissements publics impliqués dans cette opération et de fixer les modalités techniques et financières de ce partenariat.

Le cout du projet est estimé à 124 000 € HT. La convention prévoit le plan de financement suivant :

COVE	40%	49 600 € HT
Commune de Carpentras	40%	49 600 € HT
Autofinancement ASA	20%	24 800 € HT

Il est convenu que l'ASA assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération. Les travaux seront réalisés dans le courant du 1er semestre 2022 pour une durée de 3 mois.

- **Convention promenade sur les berges du Canal principal : ASA – Mairie de Lagnes**

La commune de Lagnes aménage une aire de loisirs et de sports sur le secteur rural du Cou. La commune souhaite favoriser l'accès à ce site depuis le village par des modes doux cyclos et piéton, passant par un itinéraire sur les berges du canal de Carpentras sur 540 ml.

Le Président précise que l'entretien des berges du canal pour la promenade à pied ou vélo ne fait pas partie des missions de l'ASA du canal de Carpentras et que la commune de Lagnes est compétente en matière de politique touristique et patrimoniale sur son territoire communal.

Il est donc proposé de signer une convention de superposition d'affectation entre la commune de Lagnes et le canal de Carpentras visant à autoriser la commune de Lagnes à utiliser 540 ml de berges du Canal de Carpentras pour un cheminement pédestre et cyclistes et à réaliser les aménagements nécessaires à cet usage. La portion de berges concernée se situe en rive gauche, le long du canal principal du point kilométrique PK 1.992 au PK 2.539 (Croisement avec la RD 100).

La signature de cette convention ne remet pas en cause l'accès des agents du canal de Carpentras aux berges concernées, qui sera maintenu en tout temps et à tout moment pour l'exercice de ses missions.

- **Nouveaux Locaux**

Le travail de finalisation du permis de construire avec les architectes se poursuit. Pour présenter le projet en cours, M. Guillaume et Mme Pignard ont rencontré M. le sous-préfet de Carpentras le 2 décembre.

Etant donné que la parcelle devant accueillir les nouveaux locaux du Canal se situe en zone agricole, M. Le sous-préfet pense qu'il est important d'organiser une réunion de présentation du projet aux services de l'Etat instructeur des permis ( la DDT) avec le service urbanisme de la commune de Carpentras.

Cette réunion est fixée au mardi 21 décembre 2021 et aura pour objet la compatibilité du projet de nouveaux locaux avec le zonage du PLU de la commune de Carpentras.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. GUILLAUME lève la séance.